

**CR CGT de la Réunion d’Échanges du 14 mai 2020 concernant**

**l’Accord « relatif à l’accompagnement des périodes d’activité partielle »**

En préambule, la CGT a lu une déclaration dénonçant le non-respect des différents accords en vigueur et des problématiques rencontrées par les salariés en activité sur site.

1. **Le premier point abordé a été le dépôt de jour dans le CET**

La DG a rédigé et fait parvenir aux services RH une Note d’application formalisant les conditions de dépose des jours de congés au CET, et plus particulièrement, restreignant cette dépose, à 1 jour de congé par semaine travaillée, ceci, soi-disant, par souci d’équité des salariés en fonction de leur durée de présence sur site.

Les autres OS sont en accord avec la DG sur le fond (conditions de dépose) mais ont seulement dénoncé la forme par laquelle, la DG avait appliqué ces conditions, c’est à dire, sans avoir préalablement été prévenu !

Seule la CGT a tenté de faire comprendre à la DG que cette note ne respectait pas l’Accord « CET » ainsi que de la rédaction très claire, de l’Accord **« relatif à l’accompagnement des périodes d’activité partielle ».**

Malheureusement la DG est restée sourde à nos remarques.

Pire, quand la CGT a demandé le respect de ces Accords, la DG à fait le chantage à la validation des demandes faites par les salariés, validations soumises au bon vouloir de la hiérarchie, conformément à l’accord

Pourtant il reste, suivant la DG, 2,75 jours en moyenne par salarié, ce qui est peu, ceci permettant à chaque salarié de déposer ces jours restant au CET et respecter l’Accord CET !

1. **Le deuxième point abordé a été la semaine de congé imposé du 20 au 24 avril inclus**

La CGT a de nouveau réclamé le respect par la DG de l’Accord, en redonnant aux salariés, les jours travaillés durant cette semaine sans aller imposer des jours de congés le 27 avril et jours suivant.

La DG reste inflexible sur sa position et impose donc le report des jours de congés à leurs guises après le 24 et se faisant, ne respecte pas l’Accord !

Malheureusement nous n’avons pas encore été soutenus par les autres OS.

1. **Le troisième point abordé a été le temps d’habillage/déshabillage**

La CGT a demandé le respect de l’Accord sur le temps d’habillage/déshabillage concernant les 2 fois dix minutes par jour attribuées aux salariés devant porter les chaussures de sécurité.

La DG se retranche derrière le fait, que les salariés ne travaillent que 6h par jour au lieu de 7h60, la règle des 2 fois dix minutes d’habillage/déshabillage se peut s’appliquer lorsque les salariés ne travaillent que 6h !

La DG ajoutant, « ***Les salariés sont payés 7h60 pour 6h effectués, cela compensent très largement le temps d’habillage/déshabillage*» !**

Malheureusement nous n’avons toujours pas ~~encore~~ été soutenus par les autres OS.

1. **Le quatrième point abordé a été le fond de solidarité**

La CGT a réclamé une commission paritaire de suivi, afin que l’attribution de ces jours se fasse dans la plus grande transparence et qu’il soit procédé à la conversion d’un « jour cadre » en « jour~~s~~ non-cadre », le salaire journalier d’un cadre valant plusieurs fois celui d’un non-cadre.

Pour se faire, définir la conversion optimum de ces jours cadres en jours non-cadres.

La DG refuse la commission paritaire de suivi et fera juste un point plus tard, concernant le nombre de jours récolté et leurs attributions, la DG reste sur le principe, 1 jour récolté (cadre ou non/cadre) égal 1 jour attribué à tous les salariés impactés par le chômage partiel, à condition d’avoir le nombre de jours suffisant, sinon elle privilégiera les salariés à qui on a pris le plus de jours de CET et RTT.

Pour la CGT, il aurait fallu donner ces jours aux salariés ayant été le plus impactés par le chômage partiel.

D’après la DG, à ce jour, 692 salariés ont déposé un total de 2043 jours.

Aucun signe des autres OS pour nous soutenir.

1. **Le cinquième point abordé a été les IK**

La CGT a réclamé le paiement des IK pour le personnel travaillant sur site et ce avec effet rétro actif.

Comme pour le temps d’habillage/déshabillage, la DG met en avant les 6h de travail par jour payés 7h60.

Et une nouvelle fois, les autres OS sont restées muettes.

1. **Le sixième point abordé a été les congés du 16 mars au 02 avril**

La CGT a revendiqué, par un souci d’équité avec les salariés restés chez eux et payés à 100% par la société, le report des jours de congés des salariés ayant posé des conges à ces dates, afin qu’ils récupèrent leurs jours de congés.

La DG réfute notre proposition et laissera les congés posés durant cette période par les salariés.

A se demander si les autres OS étaient présentes puisqu’encore une fois, aucun soutien.

1. **Le septième point abordé a été la participation et intéressement**.

Deux OS ont demandé pour cette année et à titre exceptionnel que les arrêts de maladie n’impactent pas les primes de participation et d’intéressement.

La DG a une nouvelle fois refusé leurs propositions.

Autre point abordé, en marge de l’objet de la réunion, l’envoie d’un courrier aux secrétaires de CSE les informant de l’impact du chômage partiel sur le budget alloué aux CSE.

Dernier point, aussi en marge de la réunion, a concerné l’Accord RMC, et la sollicitation par la DG de l’avis des OS afin de retirer, 1 jour ou une ½ journée pour les élus et mandatés au CSEC, au simple fait que ces élus et mandaté ne se déplaçaient plus sur Paris ! **Nous croyons rêver !!!**

En ajoutant, « ***oui, 1 jour de moins pour ces élus et mandatés faisant la réunion par visio-conférence de chez eux ou une ½ journée pour ceux se déplaçant à leur usine pour participer à ces réunions***».

La CGT s’est aussitôt opposée à cette proposition, en indiquant que ces temps impartis nous étaient nécessaire~~s~~ à la préparation et au compte rendu de ces réunions.

Nous avons été appuyées par la CGC et CFDT.

La DG semble donc vouloir supprimer sa proposition.

Mais, suite à une remarque d’UNSA, prétextant un souci de confidentialité, la DG impose que les prochaines réunions de CESC se fassent toujours par visio-conférence mais dans les établissements respectifs des élus.

**Commentaire**

**La DG négocie des accords avec les partenaires sociaux mais les bafoue sans remords en supprimant des droits aux salariés.**

**On voit bien là, le mépris de la DG envers les salariés qui s’investissent pourtant depuis plusieurs années pour la société, avec pour preuve, les très exceptionnels résultats financiers de ces dernières années.**

**Mais aussi le haut niveau du dialogue social chez Dassault, du moins, réduite à sa plus simple expression, celle qui lui est la plus avantageuse !**

**Que dire enfin de la CGC, UNSA et CFDT, qui protestent plus sur la forme que sur le fond, laissant filer vos droits et acquis au bon vouloir de la DG !**

**Continuez à voter pour eux, c’est vous supprimez vous-même des acquis !**